

POINT PRESIDENT DU 9 JANVIER 2024

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

REDYNAMISATION DU SECTEUR GRAND VALDOLY

DELIBERATION AYANT POUR OBJET LA « PRISE EN COMPTE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR GRAND VALDOLY (MONTGERON ET VIGNEUX-SUR-SEINE) »

1) Le contexte - un pôle économique à redynamiser

Le secteur du Grand Valdoly (Montgeron / Vigneux-sur-Seine - 300 entreprises et un peu plus de 2 000 emplois) a été fléchée dans le cadre de la Stratégie de Développement Economique comme une polarité structurante du territoire.

Sur ce site, le groupe Nhood (anciennement Immochan), propriétaire de tènements fonciers importants, souhaite depuis plusieurs années, avec l'appui de l'hypermarché Auchan, redynamiser la zone autour de l'hypermarché aujourd'hui en grande difficulté, notamment les activités de la galerie commerciale et les magasins avoisinants.

Nhood a proposé à la ville de Montgeron l'implantation d'un pôle restauration avec notamment les enseignes KFC et Au Bureau, estimant qu'il s'agit de la seule option pour redynamiser ce pôle économique. Madame Carillon est opposée à ce projet, notamment en raison du risque de concurrence de cette restauration vis à vis des activités présentes en cœur de ville.

Le service économique, avec l'appui du cabinet Synopter, a suggéré à Madame le Maire de s'appuyer sur la stratégie de l'agglomération qui prévoit de mettre en œuvre un projet plus large et ambitieux à l'échelle de la polarité :

- Planifier le développement futur du pôle économique du Grand Valdoly et repenser en profondeur ce secteur afin d'imaginer le quartier économique de demain et de nouveaux usages pour les entreprises et les habitants.
- Améliorer globalement le fonctionnement de l'ensemble du pôle économique et lui donner une cohérence globale en créant un lien entre les différents secteurs qui le composent
- Définir un projet de requalification d'ensemble, prenant en compte les possibilités d'extension et de développement à court, moyen et long termes.

Madame Carillon a indiqué être totalement en phase avec les propositions formulées par l'agglomération. Elle a exposé cette vision auprès du groupe Auchan en juillet dernier afin de les convaincre qu'il existe des pistes alternatives au développement d'un pôle de restauration conventionnel.

Cette stratégie a été exposée au Président lors du point PCA du 3 octobre dernier et a été validée par celui-ci.

4) Le calendrier prévisionnel

La Direction du Développement Economique a proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 8 février 2024.

En parallèle, les villes de Montgeron et Vigneux-sur-Seine devront une fois la délibération prise par la CA VYVS, délibérer de manière concomitante en conseil municipal (dates non connues à ce jour).

Le premier volet de la mission d'étude portée par le groupement «Damien Antoni» débutera le 22 décembre prochain et fera l'objet d'une première restitution en COPIL d'ici la fin du premier trimestre 2024.

Le schéma d'objectif stratégique devrait être finalisé avant l'été 2024.